



**Procès-verbal de la séance ordinaire du
conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 février 2019 à 19 h
7701, boul. Louis-H. La Fontaine**

PRÉSENCES :

M. Luis Miranda, Maire d'arrondissement
Mme Andrée Hénault, Conseiller de ville
Mme Lynne Shand, Conseillère d'arrondissement
Mme Kristine Marsolais, Conseillère d'arrondissement
M. Richard L Leblanc, Conseiller d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Luis Miranda, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mohamed Cherif Ferah, Directeur d'arrondissement
Mme Jennifer Poirier, Secrétaire d'arrondissement
Mme Nataliya HOROKHOVSKA, Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Michael Chartrand, commandant, Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 46

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 02 et se termine à 19 h 15.

10.01

Période de questions des membres du conseil

La période de questions des membres du conseil débute à 19 h 15, mais aucune question n'est posée.

10.02

CA19 12022

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2019 à 19 h

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 février 2019 à 19 h.

ADOPTÉE

10.03

CA19 12023

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 à 19 h

ATTENDU qu'une copie des procès-verbaux a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la Loi sur les cités et villes;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 à 19 h.

ADOPTÉE

10.04

CA19 12024

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 25 524 \$ au Carrefour solidarité Anjou (CSA) et au Centre humanitaire d'organisation de ressources et de références d'Anjou (CHORRA), pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants, conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI-Ville (2018 - 2021) - Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 25 524 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants, conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI - Ville (2018-2021).

Organisme	Projet et période	Montant
Carrefour solidarité Anjou (CSA)	Le coin du succès scolaire 21 janvier au 21 juin 2019	10 667 \$
Centre humanitaire d'organisation de ressources et de références d'Anjou (CHORRA)	Mieux s'intégrer pour mieux vivre 3 janvier au 31 août 2019	14 857 \$

D'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'autoriser le maire et la secrétaire d'arrondissement à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Anjou, les conventions établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.01 1180965014

CA19 12025

Autoriser une dépense totale de 478 674,21 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à Entreprise Techline inc. au montant de 478 674,21 \$, taxes incluses, pour le marquage de chaussées à l'arrondissement d'Anjou pour les années 2019 à 2021 - Appel d'offres public numéro 18-17403 (1 soumissionnaire)

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 478 674,21 \$, taxes incluses, pour le marquage de chaussées à l'arrondissement d'Anjou pour les années 2019 à 2021.

D'adjuger à Entreprise Techline inc., seul soumissionnaire, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission révisée datée du 16 janvier 2019, soit pour une somme maximale de 478 674,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 18-17403 (1 soumissionnaire).

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.02 1197715002

CA19 12026

Autoriser une dépense totale de 320 507,76 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat à GBI experts-conseils inc. au montant de 297 512,76 \$, taxes incluses, pour les services professionnels concernant le réaménagement de l'avenue de Chaumont, entre le boulevard Roi-René et l'avenue Rhéaume, incluant le remplacement des conduites d'égout, d'aqueduc et de l'éclairage de rue - Appel d'offres public numéro 2019-02-SP (5 soumissionnaires)

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 320 507,76 \$, taxes incluses, pour l'élaboration des plans et devis, documents d'appel d'offres et surveillance partielle pour les travaux de réaménagement de l'avenue de Chaumont, entre le boulevard Roi-René et l'avenue Rhéaume, incluant le remplacement des conduites d'égout, d'aqueduc et de l'éclairage de rue.

D'adjuger à la firme GBI experts-conseils inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission datée du 15 janvier 2019, soit pour une somme maximale de 297 512,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 2019-02-SP (5 soumissionnaires).

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer tout document relatif à cette transaction.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE

20.03 1197715001

CA19 12027

Approuver l'entente de services entre le Service de police de la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou pour l'embauche de deux cadets à vélo, pour la période du 2 juin au 25 août 2019 - Autoriser une dépense au montant 22 789,20 \$ à cette fin

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense au montant de 22 789,20 \$ pour l'embauche de deux cadets policiers à vélo, pour la période du 2 juin au 25 août 2019.

D'approuver l'entente de services à intervenir entre le Service de police de la Ville de Montréal et l'arrondissement d'Anjou à cette fin, selon les modalités et les conditions prévues au projet d'entente.

D'autoriser le maire d'arrondissement et la secrétaire d'arrondissement à signer ladite entente, pour et au nom de l'arrondissement.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE

20.04 1197169002

CA19 12028

Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la direction du Service de la culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Richard L Leblanc

et unanimement résolu :

Accepter l'offre de service de la ville centre et mandater la direction du Service de la culture pour la gestion des redevances pour la diffusion de musique publiée lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement auprès de l'organisme Ré:Sonne, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

30.01 1190556001

CA19 12029

Disposer, à titre gratuit, du matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateur pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

De disposer, à titre gratuit, le matériel informatique et électronique désuet énuméré au sommaire décisionnel, en faveur de l'organisme à but non lucratif Ordinateur pour les écoles du Québec (OPEQ), dans le cadre de l'entente intervenue entre cet organisme et la Ville de Montréal.

ADOPTÉE

30.02 1196929001

CA19 12030

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour l'agrandissement d'un bâtiment dans le parc d'affaires situé au 10400 du boulevard du Golf

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 14 janvier 2019;

Il est proposé par Kristine Marsolais

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet d'agrandissement d'un bâtiment industriel dans le parc d'affaires, situé au 10400 du boulevard du Golf, sur les lots numéro 2 681 455 et 3 296 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par « Michel Pérusse architecte », datés du 18 décembre 2018, et au plan projet d'implantation réalisé par M. Jean Girard, arpenteur-géomètre, daté du 17 décembre 2018, sous le numéro 18611 de ses minutes, accompagnant la demande de permis 3001478110, datée du 6 décembre 2018.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE

40.01 1197133001

CA19 12031

Approuver un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relatif à la modification de la façade principale pour le bâtiment commercial situé au 7550 de la rue Béclard

ATTENDU l'avis favorable émis par le comité consultatif d'urbanisme le 14 janvier 2019;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Lynne Shand

et unanimement résolu :

D'approuver, à titre de plan d'implantation et d'intégration architecturale, le projet de la modification de la façade principale relatif au bâtiment commercial, situé au 7550 de la rue Béclard, sur les lots numéro 1 004 192 et 2 375 461 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément aux plans réalisés par la firme « Stantec », datés de janvier 2019, accompagnant la demande de permis 3001481841, datée du 18 décembre 2018.

Considérant la présence d'un enclos à déchets ceinturé d'un écran opaque en cour arrière qui est visible de la voie publique, le comité recommande que des plantations soient ajoutées de part et d'autre afin de le dissimuler davantage et de verdir cet espace.

À défaut de la délivrance d'un permis de construction à l'égard du projet précité dans un délai d'un an suivant l'adoption de la présente résolution, celle-ci est nulle et non avenue.

ADOPTÉE
40.02 1197133002

CA19 12032

Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance 1333-O.34 visant à modifier la signalisation sur rue, à la suite des recommandations formulées par le comité de circulation lors de sa réunion du 19 novembre 2018

Considérant les recommandations formulées lors de la réunion du comité de circulation tenue le 19 novembre 2018, présentées et déposées au conseil d'arrondissement lors de la séance du 15 janvier 2019;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), l'ordonnance numéro 1333-O.34 aux fins de modifier la signalisation routière sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou comme suit :

- ajouter avant la traverse piétonne située sur le boulevard Henri-Bourassa Est, à l'intersection sud-est de la rue Renaude-Lapointe, un panneau signalant une traverse piétonne sur le terre-plein et un autre du côté opposé en avancé;
- remplacer trois panneaux d'arrêt de l'intersection des avenues Chénier et Saint-Donat par des panneaux de plus grande dimension;
- interdire les virages en U de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi, sur l'avenue Chénier à l'intersection du boulevard Joseph-Renaud;
- interdire le stationnement d'une longueur de huit mètres du côté sud de l'entrée située sur le boulevard Ray-Lawson, entre le 6^e Croissant et la voie non nommée;
- ajouter un panneau d'arrêt sur la rue du Parcours, à l'intersection du boulevard Ray-Lawson, avec un annoncé permanent à 50 mètres sur chacun des côtés de cette rue, ainsi que sur son terre-plein, en plus d'un panneau temporaire annonçant la nouvelle signalisation, en maintenant le panneau d'arrêt à la rue Grenache;
- installer en permanence trois balises et un dos d'âne permanent sur la Promenade des Riverains.

ADOPTÉE
40.03 1191462001

CA19 12033

Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-7), afin de modifier les articles 14 et 16

Le conseiller, Andrée Hénault, donne un avis de motion de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA 50) » (RCA 50-7), afin de modifier les articles 14 et 16, et dépose le projet de règlement.

40.04 1197169001

CA19 12034

Donner un avis de motion et déposer un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CA-3) » (RCA 3-8), afin de modifier le nombre de membres et le quorum au sein du comité

La conseillère Kristine Marsolais donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, sera adopté le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme (CA-3) » (RCA 3-8), afin de modifier le nombre de membres et le quorum au sein du comité, et dépose un projet de règlement.

40.05 1195365001

CA19 12035

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) » (RCA 1333-33), afin de modifier les dispositions relatives au stationnement de certains types de véhicules

Vu l'avis de motion numéro CA18 12308 du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) » (RCA 1333-33), donné par le conseiller Richard Leblanc à la séance ordinaire du 4 décembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 4 décembre 2018 par sa résolution CA18 12308;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) » (RCA 1333-33).

ADOPTÉE

40.06 1185947017

CA19 12036

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (1527) » (RCA 1527-6), afin d'apporter des modifications aux certificats d'autorisation requis pour le stationnement et le remisage des véhicules récréatifs et des remorques

Vu l'avis de motion numéro CA18 12309 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (1527) » (RCA 1527-6) a été précédé d'un avis de motion donné par la conseillère Lynne Shand à la séance ordinaire du 4 décembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 4 décembre 2018 par sa résolution CA18 12309;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Lynne Shand

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les permis et certificats (1527) » (RCA 1527-6).

ADOPTÉE

40.07 1185947016

CA19 12037

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607) » (RCA 1607-17), afin d'interdire l'utilisation d'un appareil à ultrasons visant à faire fuir les animaux

Vu l'avis de motion numéro CA19 12013 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607) » (RCA 1607-17), afin d'interdire l'utilisation d'un appareil à ultrasons visant à faire fuir les animaux, a été précédé d'un avis de motion donné par le conseiller Andrée Hénault à la séance du 15 janvier 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 15 janvier 2019 par sa résolution CA19 12013;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607) » (RCA 1607-17), afin d'interdire l'utilisation d'un appareil à ultrasons visant à faire fuir les animaux.

ADOTÉE

40.08 1185365029

CA19 12038

Adopter le règlement intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection » (RCA 142)

Vu l'avis de motion numéro CA19 12014 du règlement intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection » (RCA 142) donné par le conseiller Richard Leblanc à la séance ordinaire du 15 janvier 2019;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 15 janvier 2019 par sa résolution CA19 12014;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant le droit de visite et d'inspection » (RCA 142), afin de pallier diverses lacunes constatées en matière d'inspection.

ADOPTÉE

40.09 1181462022

CA19 12039

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-33), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et au remisage de véhicules récréatifs, de remorques ainsi que de véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel

Vu l'avis de motion numéro CA18 12307 du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-33), donné par le conseiller Richard Leblanc à la séance ordinaire du 4 décembre 2018;

Vu le dépôt du projet de ce règlement à la séance du 4 décembre 2018 par sa résolution CA18 12310;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est proposé par Richard L Leblanc

appuyé par Andrée Hénault

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) » (RCA 40-33), afin de modifier les exigences relatives au stationnement et au remisage de véhicules récréatifs, de remorques et de véhicules autres que de promenade sur un terrain résidentiel.

ADOPTÉE

40.10 1185947015

CA19 12 6

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social tenue le 6 décembre 2018

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de la culture, sports, loisirs et développement social, tenue le 6 décembre 2018.

60.01 1192911001

CA19 12 7

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics tenue le 5 décembre 2018

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des travaux publics, tenue le 5 décembre 2018.

60.02 1192911002

CA19 12 8

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 4 décembre 2018

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement urbain et des services aux entreprises tenue le 4 décembre 2018.

60.03 1192911003

CA19 12 9

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 5 novembre 2018

Dépôt est fait au conseil du procès-verbal de la réunion de la Commission des services administratifs, des relations avec les citoyens et du greffe tenue le 5 novembre 2018.

60.04 1192911004

CA19 12 10

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 3 décembre 2018

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la séance du comité d'étude des demandes de démolition, tenue le 3 décembre 2018.

60.05 1197133003

CA19 12 11

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 décembre 2018

Dépôt est fait au conseil d'arrondissement du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 décembre 2018.

60.06 1197133004

CA19 12040

Levée de la séance

Il est proposé par Andrée Hénault

appuyé par Kristine Marsolais

et unanimement résolu :

Que la séance soit levée à 19 h 26.

ADOPTÉE

70.01

Luis Miranda
Maire d'arrondissement

Jennifer Poirier
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le
5 mars 2019.